

CHAPITRE 13 : LE PLAN D’ACTION DU SCHÉMA D’AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	216
13.1. LES PLANIFICATIONS DE LA MRC DES SOURCES.....	216
13.1.1. LES PLANIFICATIONS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT.....	217
13.1.2. LES PLANIFICATIONS EN AMÉNAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE.....	217
13.1.3. LES PLANIFICATIONS EN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	218
13.2. LES ACTIONS STRATÉGIQUES DU SCHÉMA D’AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	219
13.2.1. LES DYNAMIQUES TERRITORIALES	220
13.2.2. LA DÉMOGRAPHIE ET LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE	221
13.2.3. L’ÉCONOMIE RÉGIONALE	222
13.2.4. LES TRANSPORTS.....	223
13.2.5. L’URBANISATION	224
13.2.6. LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE.....	226
13.2.7. LES RESSOURCES MINÉRALES ET GAZIÈRES.....	227
13.2.8. L’AGRICULTURE.....	228
13.2.9. LA FORÊT ET LES HABITATS.....	229
13.2.10. L’EAU.....	229
13.2.11. LE PATRIMOINE ET LES ATTRAITS TOURISTIQUES.....	230

CHAPITRE 13 : LE PLAN D'ACTION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Il y a un risque et un coût associé à l'action. Mais à long terme, l'inaction confortable est beaucoup plus coûteuse et risquée. », John F. Kennedy, président des États-Unis

Le précédent chapitre articulait la vision de l'aménagement du territoire qui se précisait par : la formulation d'orientations et d'objectifs et par l'organisation, la structuration et le positionnement des différents usages. Ce chapitre présente de manière plus détaillée les actions et les projets qui permettront d'atteindre les objectifs dans le prochain horizon d'aménagement et de développement. Comme le précise l'article 7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q, c. A-19.1), « un schéma d'aménagement doit être accompagné [...] d'un plan d'action, en vue de la mise en oeuvre du schéma, qui mentionne notamment les étapes de cette mise en oeuvre, les municipalités, les organismes publics, les ministres et mandataires du gouvernement et les autres personnes susceptibles de participer à la mise en oeuvre, les moyens prévus pour favoriser la coordination des actions de ces participants et, dans le cas de l'aménagement ou du réaménagement prioritaire prévu dans toute zone déterminée [...] l'échéance prévue pour chaque étape de la mise en place des infrastructures et des équipements projetés ».

Mais au-delà de son obligation légale, le plan d'action du SADD se veut un outil rassembleur pour la MRC des Sources et l'ensemble de ses partenaires. L'intention de la MRC est donc d'inscrire l'aménagement et le développement du territoire à l'agenda de l'organisation et de ses partenaires en vue d'une mobilisation autour de la concrétisation de sa vision de développement durable. La MRC ne peut en réaliser seules, toutes les intentions et toutes ses composantes. La mise en oeuvre du SADD est d'abord et avant tout un travail d'équipe et une mise en commun des forces vives des organisations intervenants sur un même territoire.

13.1. LES PLANIFICATIONS DE LA MRC DES SOURCES

La MRC des Sources considère que les sphères de l'aménagement et celle du développement sont indissociable, en ce sens qu'elles reposent l'une et l'autre sur le même socle qui est le territoire. Un développement approprié doit reposer sur des outils de planification qui permette leur implantation cohérente, économe et optimale.

L'aménagement du territoire doit, quant à lui, soutenir le développement et être suffisamment flexible pour s'adapter aux changements dans la collectivité. Tant l'aménagement que le développement façonnent le territoire et c'est l'imbrication des deux sphères qui permet de construire le territoire de demain qui soit fidèle aux aspirations des communautés.

La stratégie de développement territorial adoptée en 2015 par la MRC des Sources jetait les bases de la restructuration de l'organisation et axait sur l'importance de la transversalité dans les actions et sur le travail d'équipe pour une complémentarité accrue des secteurs. Cette manière de travailler permet de planifier et de structurer les projets de façon intégrée. Toutes les planifications et les projets structurants développés depuis cette restructuration bénéficient de cette synergie et de ce travail de collaboration entre l'équipe et ses partenaires régionaux. Le plan d'action présenté dans ce chapitre a été bâti dans cette perspective et servira tant comme document de support à la réalisation du SADD que comme catalyseur de l'ensemble des planifications actuelles (voir section 13.1.1. à 13.1.3) et celles à venir de la MRC des Sources (voir section 13.2).

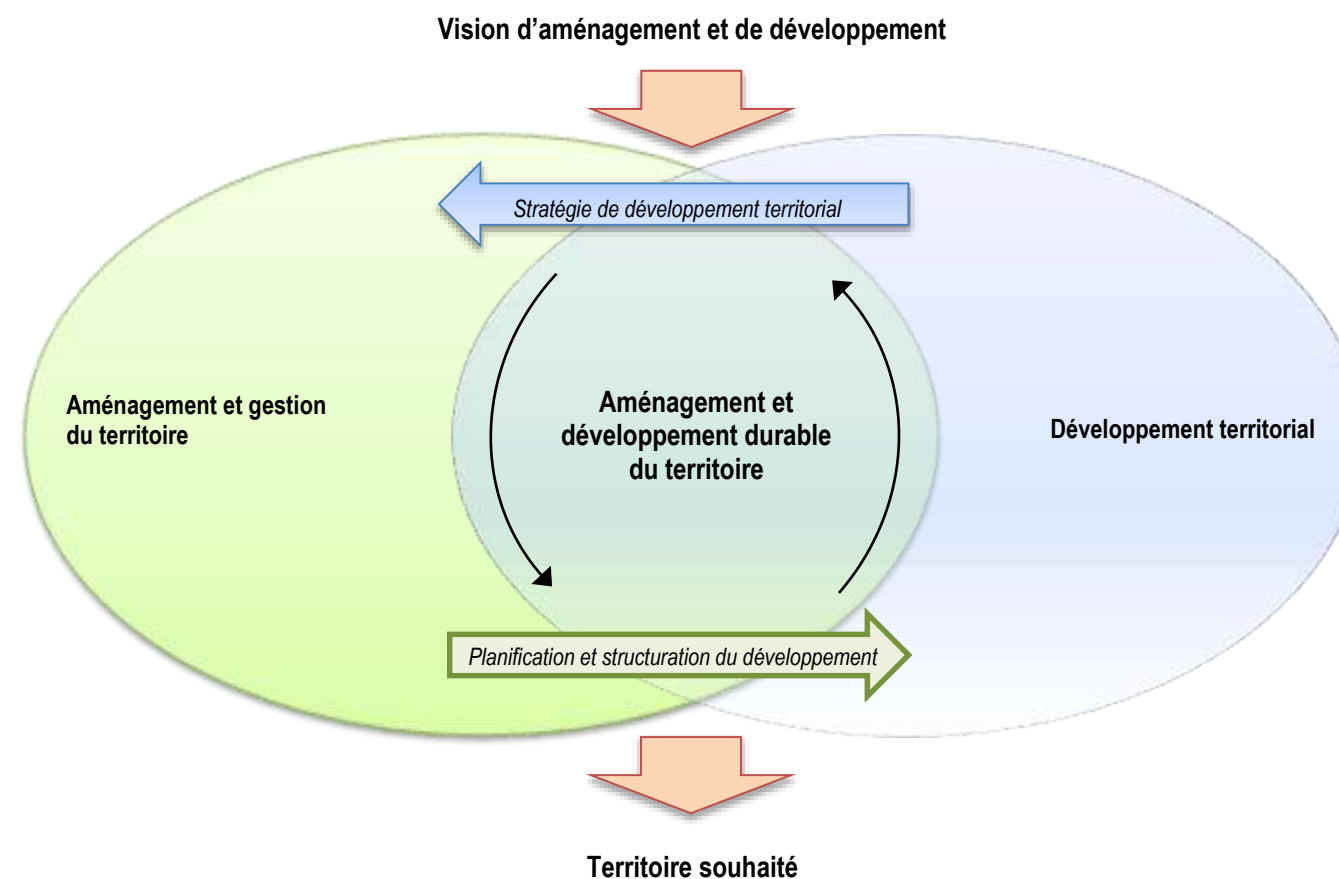


Figure 13.1. Imbrication des sphères du développement et de l'aménagement du territoire dans la mise en œuvre de la vision et dans la structuration du territoire souhaité

13.1.1. LES PLANIFICATIONS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Agenda 21

C'est une démarche qui prend en compte, à l'échelle locale, des préoccupations planétaires affirmées depuis la Déclaration de Rio en 1992. Elle a pour finalité de mettre en application la notion de développement durable et de ses principes dans tous les aspects de la réalité d'un territoire : comportements, vie sociale et culturelle, environnement, économie, relations avec les territoires proches et lointains. Pour la MRC des Sources, il s'agit d'un outil de planification intersectoriel qui permettra d'agir localement sur le développement de la région en respect des personnes qui l'habitent, des ressources qui s'y retrouvent et des moyens disponibles.

La MRC des Sources est la première au Québec à entreprendre cette démarche à l'échelle d'une MRC. Elle s'est inspirée du modèle français en participant à des échanges de coopération avec la France. La MRC des Sources a adopté l'Agenda 21 local et le plan d'action le 17 février 2014.

Plan de développement de la zone agricole

Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC des Sources est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole de la région en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles. Il a été réalisé dans un souci de collaboration et de concertation avec les acteurs du milieu. Son adoption en 2014 par le Conseil visait à repositionner l'agriculture au centre des préoccupations de développement économique de notre milieu et de favoriser une meilleure conciliation entre les milieux urbains et ruraux sur des enjeux structurants de développement régional.

Face au constat du portrait et des consultations, il ressort que les efforts premiers pour l'aménagement et le développement de la zone agricole de la MRC des Sources doivent se concentrer sur les enjeux de planification et multifonctionnalité du territoire, de relève agricole et de transformation, distribution et mise en marché.

Plan d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont-Ham

Le Mont-Ham obtient le statut de parc régional en mars 2014 devenant, par le fait même, le premier dans la région touristique des Cantons-de-l'Est. La montagne est depuis longtemps reconnue comme étant une icône identitaire de la région des Sources. Du point de vue récréotouristique, le Mont-Ham est déjà un produit d'une grande valeur.

En obtenant le statut de parc régional, le conseil des élus de la MRC des Sources est au cœur des négociations afin que les diverses activités économiques et récréotouristiques s'harmonisent avec les orientations de développement durable de la région. De plus, la MRC des Sources sera davantage en mesure de protéger et de valoriser ce produit d'appel touristique sur son territoire. Le plan d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont-Ham est la planification centrale de cette démarche.

Plan de gestion des matières résiduelles

Tel que l'exige la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) du Québec, la MRC des Sources a révisé son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en vue d'identifier des orientations et des objectifs pour améliorer la gestion des matières résiduelles générées sur son territoire pour la période de 2016 à 2020. Le PGMR est entrée en vigueur officiellement le 2 mars 2017.

L'un des grands défis des municipalités est de gérer de façon responsable les matières résiduelles produites sur leur territoire. Dossier complexe, pour lequel les municipalités ont dû s'adapter au fil des ans. En effet, l'élimination a longtemps été l'unique façon de disposer des déchets. Aujourd'hui, la notion de gestion des matières résiduelles va bien au-delà de l'enfouissement et de l'incinération, elle privilégie l'application des 3RV-E : la Réduction à la source,

le Réemploi, le Recyclage et la Valorisation des matières résiduelles. Vient ensuite l'élimination, mais comme mesure ultime de disposition. S'est ajouté pour la MRC des Sources une nouvelle vision de la gestion des matières résiduelles, qui est celle de la création de synergies industrielles et de création de richesses à travers le projet de Synergie Estrie.

13.1.2. LES PLANIFICATIONS EN AMÉNAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE

Schéma de couverture de risque en sécurité incendie

Le Schéma de couverture de risques incendie est un outil d'optimisation et de planification de la sécurité incendie à court, moyen et long terme. Concrètement, l'application du schéma de couverture de risques permettra d'accroître la sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la MRC des Sources et de réduire les pertes humaines et matérielles attribuables aux incendies. Conformément à la Loi sur la sécurité incendie, la MRC des Sources a adopté son Schéma de couverture de risques incendie le 16 janvier 2012. Ce dernier est entré en vigueur le 21 février 2012. D'après ce schéma, la MRC doit réaliser son plan de mise en œuvre régional (PMOR) et soutenir les municipalités situées sur son territoire dans le cadre de la réalisation de leurs plans de mise en œuvre locaux (PMO) respectifs.

Politique de gestion des cours d'eau

En 2006, le gouvernement du Québec délègue une nouvelle responsabilité au MRC du Québec ; la gestion des cours d'eau en vertu des articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c C-47.1). Afin de répondre convenablement à ces nouvelles exigences, la MRC des Sources s'est dotée d'une Politique de gestion de l'eau et a mis en place un comité de gestion de l'eau à l'automne 2011. De plus, la MRC des Sources s'implique dans la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs (RIRPTL).

Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)

La sécurité routière est pour la MRC des Sources un élément fondamental et essentiel afin d'assurer un milieu de vie propice et favorable à l'épanouissement des individus qui composent sa population. C'est pourquoi, la MRC s'est engagée à la réalisation d'une démarche de planification de sécurité routière. Cette planification a pour objectif de prévenir, à court et moyen termes, les accidents dans les secteurs où il y a une forte occurrence de collisions. Durant toute la durée de réalisation de la planification, la MRC des Sources a travaillé en étroite collaboration avec les municipalités et les acteurs locaux qui ont été sollicités et consultés à plusieurs étapes de réalisation notamment dans l'identification des problématiques et dans la détermination des interventions. Le PISRMM permet donc d'établir un diagnostic juste et pose les actions appropriées pour diminuer les problématiques de sécurité routière sur le réseau municipal.

Plan d'intervention en infrastructure routière locale (PIIRL)

Cette démarche de planification, qui est appuyée par le ministère des Transports du Québec, a permis de cibler les interventions les plus appropriées afin de connaître l'état général des infrastructures routières locales les plus déterminantes au développement régional et local, et d'optimiser les investissements de redressement réalisés sur ce réseau routier. À titre d'exemple, les interventions sur le réseau routier local pourront prendre les formes suivantes : 1) Interventions préventives ou palliatives localisées prenant la forme de travaux de renforcement et de resurfaçage et 2) Réparation générale, réfection de composantes, prolongement ou reconstruction sur un ponceau en mauvais état.

13.1.3. LES PLANIFICATIONS EN DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Stratégie de diversification économique

Présentée par la Table de diversification économique de la MRC des Sources, cette stratégie est constituée d'une série d'actions concrètes venant s'inscrire dans le développement de chacune des orientations proposées. Cette stratégie est accompagnée d'un Fonds de diversification économique servant à sa mise en œuvre. Les orientations retenues sont : 1) Soutenir activement l'émergence, la vitalité, la croissance et l'expansion de l'entrepreneuriat local, en concordance avec les priorités stratégiques de la MRC, 2) Attirer dans la MRC des projets d'affaires durables et à valeur ajoutée, 3) Améliorer les atouts économiques, les conditions d'affaires et la culture entrepreneuriale de la MRC et 4) Assurer la promotion et la notoriété de la région et de son plan de diversification.

Plan numérique territorial

Le plan numérique territorial de la MRC des Sources a été adopté en 2015 et vise à tracer un portrait de la situation du numérique sur le territoire et à élaborer une stratégie visant une utilisation optimale et concertée des TIC dans tous les secteurs. Il s'agit pour la MRC des Sources d'un nouvel outil de développement et d'aménagement du territoire. Pour concrétiser la vision, le PNT s'articule autour de quatre axes stratégiques considérés comme prioritaires pour le milieu : 1) Inclusion numérique et culture numérique, 2) Vitalité économique, 3) Dynamisme organisationnel et 4) Promotion territoriale.

Politique de soutien aux entreprises

En 2015, les municipalités régionales de comté se sont vues confier de nouvelles responsabilités en termes de développement territorial dans une optique globale au sein de laquelle elles deviennent l'interlocuteur privilégié du gouvernement au niveau du développement local et régional. Les fonds de la Politique de soutien aux entreprises, regroupant les enveloppes du Fonds de développement du territoire, du Fonds local d'investissement et du Fonds local de solidarité ainsi que l'enveloppe de développement économique de la MRC, constituent un outil financier permettant d'offrir un soutien de la MRC via le service-conseil ainsi que l'attribution de subventions et de prêts aux entreprises existantes, en création ou désireuses de s'implanter dans notre région. Privilégiant une approche centrée sur le client, la MRC des Sources, via son équipe de professionnels en développement économique, offre ce soutien aux entrepreneurs actuels ou potentiels qui peut se solder par l'attribution d'une aide financière.

Politique de soutien aux projets structurants

La Politique de soutien aux projets structurants permettant d'améliorer les milieux de vie se veut être un outil financier visant la réalisation de la vision et des objectifs de la Stratégie de développement de la MRC des Sources. Ainsi, les fonds se centrent sur le soutien, via le service-conseil prodigué par la MRC ainsi que l'attribution de subventions, à la mise en place de projets à haute valeur ajoutée apportant une amélioration globale de la qualité de vie, des conditions sociales et économiques ou de la qualité du milieu au sein de notre territoire. Les organisations visées sont invitées à développer leurs communautés en mettant sur pied des projets structurants qui répondent aux enjeux locaux et régionaux identifiés par l'Agenda 21 local.

Plan de développement du transport collectif et adapté

La MRC des Sources est responsable du transport collectif. Elle mandate la firme Transbestos, qui a pour mission d'offrir un service de transport adapté et collectif aux citoyens des municipalités participantes de la MRC des Sources, de réaliser les activités de transport sur le territoire. Le Plan de développement du transport collectif et adapté est la planification guidant les interventions et les immobilisations en matière de transport collectif et adapté.

Politique de développement culturel

La politique de développement culturel est le fruit d'une démarche de consultation impliquant la constitution d'un groupe-conseil formé de citoyens détenteurs d'une expertise dans le domaine, la réalisation d'un diagnostic, d'un sondage auprès des acteurs culturels ainsi que la tenue d'événements de consultation, dont les états généraux de la culture tenus le 19 juin 2018, se veut être le reflet des orientations données par les citoyens du territoire de la MRC des Sources. En ce sens, cette politique permet de mieux saisir l'identité culturelle de notre MRC et de se doter d'une vision à long terme englobant l'ensemble des secteurs touchés par la culture. Parallèlement, cette planification permet non seulement à nos élus d'orienter les divers fonds destinés à la culture sur le territoire, mais aussi d'élaborer des partenariats avec d'autres entités permettant d'avoir un effet levier durable et structurant pour le développement culturel de nos communautés et de nos entreprises du domaine.

Politique d'accueil

La MRC des Sources inscrit l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants dans ses priorités dans le cadre des compétences qui lui sont conférées, des moyens à sa disposition, de même que dans le respect de sa vision de développement durable de l'Agenda 21 local. La MRC des Sources veut assumer un leadership partagé avec les citoyens, c'est pourquoi, le conseil de la MRC des Sources a adopté le 17 février 2014 la Politique d'accueil et son plan d'action dans un esprit d'harmonisation des actions en matière d'accueil sur le territoire.

13.2. LES ACTIONS STRATÉGIQUES DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent plan d'action reprend la structure du chapitre 12 qui exposait les enjeux, les grandes orientations d'aménagement et les objectifs stratégiques. Ainsi, à travers les mêmes thématiques, le plan d'action énonce les interventions et *les actions stratégiques* qui seront mises en œuvres.

La MRC des Sources a fixé *les indicateurs de réussite* mesurables et vérifiables. La MRC pourra ainsi produire un bilan périodique des avancées du SADD auprès du conseil, des partenaires de l'organisation et des citoyens du territoire. Le choix de la MRC a été de développer des indicateurs de réussite généraux plutôt que des cibles précises. Car d'une part, les actions ont elles-mêmes été réfléchis et formulés sous l'angle stratégique. D'autre part, les résultats de plusieurs actions reposent sur de nombreux facteurs rendant difficiles et hasardeux une prévision spécifique à long terme. Ainsi, le plan d'action introduit plutôt une volonté de générer un changement et un mouvement qui s'inscrira dans la durée. Les résultats et les tendances de ces changements seront indiqués de façon précise dans les bilans périodiques rédigés par la MRC.

Le plan d'action identifie *les partenaires* à chacune des actions stratégiques. Ces organisations sont ciblés tant pour le partage d'expertise et de leur contribution que pour leur intérêt à la réalisation des actions prévues. Cette identification des organismes partenaires témoigne aussi d'une volonté de collaboration et d'appropriation du SADD sur le territoire.

Le plan d'action identifie aussi *les ressources financières* nécessaires à la mise en œuvre. Les montants exacts des différentes actions ne sont pas précisés, mais présentés par catégorie de montant. Les différentes catégories sont :

- les actions n'ayant aucun besoin de financement précis ou négligeable (0)
- les actions de moins de 10 000\$ (\$);
- les actions entre 10 000\$ et 25 000\$ (\$\$);
- les actions de plus de 25 000\$ (\$\$\$).

Le plan d'action prévoit aussi un *échancier* de réalisation respectant l'échelle de planification du SADD. Ces échéances demeurent prévisionnelles et se catégorisent de la manière suivante :

- les actions *en continu* font référence à toute action dont la réalisation ne repose pas sur une échéance précise, mais plutôt sur un travail continu de la part des intervenants;
- les actions à court terme font référence à toute action dont la réalisation repose sur un livrable qui sera effectuée dans un horizon de moins de 2 ans;
- les actions à *moyen terme* font référence à toute action dont la réalisation repose sur un livrable qui sera effectuée dans un horizon de 2 à 5 ans;
- les actions à *long terme* font référence à toute action dont la réalisation repose sur un livrable qui sera effectuée dans un horizon de plus de 5 ans.

La MRC des Sources est consciente des changements qui peuvent survenir sur une aussi grande période de temps. Il est aussi possible qu'en cours de réalisation de ce plan d'action, des opportunités se présentent pour la région ou des projets se réalisent à un rythme différent de celui qui était prévu au départ. La MRC se réserve ainsi le droit de modifier ce plan d'action en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1).

13.2.1. LES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Enjeu : Le positionnement stratégique du territoire

« Une région au leadership fort qui rayonne au sein de l’Estrie, des régions limitrophes et du Québec »

Les objectifs stratégiques du SADD	Les actions stratégiques	Les indicateurs de réussite	Les partenaires	Les ressources financières	Échéancier
Positionner la région comme une destination et un maillon fort dans une dynamique de relation interrégionale	Développer une stratégie de promotion territoriale axée sur le renouveau social et économique et le développement durable de la région des Sources	Augmentation de la population, augmentation du tourisme, augmentation du nombre d’entreprises	Municipalités	\$\$	Moyen terme
Renforcer les liens et les partenariats interrégionaux	Déployer l’économie circulaire sur le territoire, notamment par le développement de synergies industrielles	Augmentation et nombre de maillage entre les entreprises du territoire	Synergie Estrie	\$\$\$	En continu
Affirmer et promouvoir l’unicité du territoire dans une optique de développement durable	Développer une démarche intégrée (production, transformation, commercialisation, recherche, formation) visant le déploiement de la filière des écomatériaux	Nombre d’entreprises et nombre d’institutions œuvrant dans la filière des écomatériaux, volume de matière première et de produits finis de la filière des écomatériaux	UPA, Université de Sherbrooke, TACAF, partenaires privés	\$\$\$	En continu
Stimuler et promouvoir les stratégies de développement innovantes des municipalités constituantes de la MRC	Soutenir la mise en place d’un pôle du multimédia en milieu rural	Nombre d’entreprises et de projets visant le développement du pôle du multimédia sur le territoire	Municipalités, Bureau estrien de l’audiovisuel et du multimédia (BEAM), Le Camillois	\$\$\$	Court terme
Favoriser le partenariat avec des institutions publiques d’enseignement afin de susciter l’innovation sur le territoire					

13.2.2. LA DÉMOGRAPHIE ET LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Enjeu : L'équilibre démographique et la cohésion sociale

«Une région attrayante et accueillante qui favorise la rétention des citoyens par la qualité de ses services et l'intégration socioéconomique»

Rappel des objectifs stratégiques du SADD	Les stratégies et les actions	Les indicateurs de réussite	Les partenaires	Les ressources financières	Échéancier
Attirer de nouveaux résidents et travailleurs en favorisant leur accueil et leur rétention sur le territoire par le développement de services et d'environnement bâtis adaptés aux réalités actuelles	Développer des stratégies d'attraction de nouveaux arrivants, notamment des immigrants, ainsi que des stratégies de rétention des résidents	Augmentation de la population totale, augmentation du nombre d'immigrants	Municipalités, Chambre de commerce et d'industrie des Sources, SANC Sherbrooke	\$\$\$	En continu
Assurer la rétention de la population immigrante sur le territoire en favorisant leur accueil et leur intégration socioéconomique	Développer une stratégie favorisant la création d'environnements favorables dans les municipalités du territoire	Investissements dans la création d'environnements favorables, augmentation de la perméabilité de la trame urbaine	Municipalités, TIR-SHV Estrie	\$\$\$	En continu

Enjeu : la cohésion et la complémentarité territoriale

«Des communautés qui se développent dans un souci de complémentarité et de renforcement des pôles urbains et ruraux dans le respect de leurs dynamiques distinctives»

Rappel des objectifs stratégiques du SADD	Les stratégies et les actions	Les indicateurs de réussite	Les partenaires	Les ressources financières	Échéancier
Assurer la complémentarité des planifications urbaines à l'échelle locale et régionale	Mettre en oeuvre une stratégie de développement des services de proximité (commerces et institutions) sur le territoire	Augmentation du nombre de commerce, diversification du type de commerces	Municipalités, SADC, Chambre de commerces et d'industrie des Sources	\$\$	Long terme
<p>COMMERCES ET SERVICES</p> <p>Stimuler le développement des commerces et services afin de contrer les fuites commerciales</p> <p>Consolider le développement du pôle commercial et institutionnel régional</p> <p>Consolider le développement des pôles commerciaux secondaires</p> <p>Stimuler le développement de services et commerces de proximité des noyaux villageois</p>	Améliorer les infrastructures et les services de télécommunications par le déploiement de la connectivité internet haute-vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire	Augmentation de la longueur de fibre optique déployée sur le territoire, augmentation du nombre de résidences branchés à l'internet haute-vitesse, un territoire entièrement desservi par un réseau de fibre optique et par un signal cellulaire de qualité	Municipalités, Gouvernements du Québec, gouvernement fédéral, partenaires privés	\$\$\$	Moyen terme

13.2.3. L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

Enjeu : La diversification économique

«Une économie diversifiée, créatrice de richesses et d'entreprises innovantes axées sur le développement durable et la nouvelle économie»

Rappel des objectifs stratégiques du SADD	Les stratégies et les actions	Les indicateurs de réussite	Les partenaires	Les ressources financières	Échéancier
INDUSTRIEL Stimuler le développement d'entreprises en offrant des espaces appropriés à l'optimisation des investissements et dans une optique d'harmonisation des usages Favoriser le partenariat avec des institutions publiques d'enseignement afin de susciter l'innovation sur le territoire Favoriser une transformation locale et développer des marchés pour les produits agricoles et forestiers à valeur ajoutée Offrir un environnement propice aux investissements dans le domaine minier en considération des aspirations du milieu	Déployer l'économie circulaire sur le territoire, notamment par le développement de synergies industrielles	Augmentation du maillage entre les entreprises du territoire	Synergie Estrie	\$\$\$	En continu
	Mettre en place des mesures visant à encourager l'écoresponsabilité des institutions, des commerces et des industries (ICI) du territoire	Nombre de commerces adoptant des mesures d'écoresponsabilité, nombre de commerces accompagnés dans l'adoption de mesures écoresponsables	Municipalités, CRE de l'Estrie, Chambre de commerce et d'industrie des Sources	\$	En continu
	Développer une stratégie visant à relever le défi de la main d'œuvre dans les entreprises	Nombre d'accompagnement d'entreprises dans la main d'œuvre	Chambre de commerce et d'industrie des Sources, SADC	\$	Court terme
COMMERCE ET SERVICES Stimuler le développement des commerces et services afin de contrer les fuites commerciales Consolider le développement du pôle commercial et institutionnel régional Consolider le développement des pôles commerciaux secondaires Stimuler le développement de services et commerces de proximité des noyaux villageois	Stimuler le maillage entre les entreprises et les institutions d'enseignement afin de favoriser l'accès au marché du travail et de susciter l'innovation dans les entreprises	Augmentation du nombre de programmes de formations et d'étudiants, augmentation de la formation en entreprise, augmentation du maillage entreprises et institutions d'enseignement	Commission scolaire des Sommets, CÉGEP de Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Chambre de commerce et d'industrie des Sources	\$\$	En continu
	Mettre en oeuvre une stratégie de développement des services de proximité (commerces et institutions) sur le territoire	Augmentation du nombre de commerce, diversification du type de commerces	Municipalités, SADC, Chambre de commerce et d'industrie des Sources	\$\$	Long terme
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ÉCOMATÉRIAUX Assurer une gestion durable des matières résiduelles Développer la filière des écomatériaux en favorisant la production et la transformation locale de produits biosourcés Promouvoir le bâtiment durable et l'utilisation des écomatériaux dans les infrastructures du territoire	Développer une démarche intégrée (production, transformation, commercialisation, recherche) visant le déploiement de la filière des écomatériaux	Nombre d'entreprises et nombre d'institutions œuvrant dans la filière des écomatériaux, volume de matière première et de produits finis de la filière des écomatériaux	UPA, Université de Sherbrooke, TACAF, autres partenaires privés	\$\$\$	En continu

13.2.4. LES TRANSPORTS

Enjeu : La mobilité et le transport durable

«Des réseaux de transport sécuritaires, fluides, intégrés et structurants pour la région»

Rappel des objectifs stratégiques du SADD	Les stratégies et les actions	Les indicateurs de réussite	Les partenaires	Les ressources financières	Échéancier
<p>TRANSPORT ROUTIER Assurer la santé publique et le bien-être des citoyens dans les corridors routiers</p> <p>Développer des réseaux routiers interconnectés favorisant la fluidité du transport, l'optimisation des investissements et la sécurité</p> <p>Développer un réseau routier apte à desservir les pôles de développement de la région, et ce, en cohérence avec le réseau routier régional et supérieur</p> <p>TRANSPORT ACTIF Développer un réseau de transport actif et récréotouristique structurant et régionalement intégré</p> <p>Développer un réseau de transport actif favorisant les saines habitudes de vie en milieu urbain</p> <p>Assurer la connectivité du développement urbain avec les réseaux de transport actifs</p> <p>TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ Augmenter et maximiser l'offre de transport collectif et adapté sur le territoire</p> <p>TRANSPORT AÉRIEN Pérenniser les activités de l'aérodrome de Danville et tirer profit de son développement</p> <p>Planifier un développement intégré et harmonieux du secteur de l'aérodrome de Danville</p>	<p>Développer un plan de mobilité durable visant le développement et le déploiement des transports actifs, récréatifs, collectifs et électriques</p> <p>Développer les axes routiers identifiés prioritaire dans le SADD et au concept d'organisation spatial</p>	<p>Augmentation du transport actif et récréatif, augmentation de l'achalandage en transport collectif, augmentation du nombre de bornes de recharges sur le territoire, augmentation de la flotte de véhicules électrique</p> <p>Nombre de routes prioritaires développées, longueur de routes développées</p>	<p>STC des Sources, Municipalités</p> <p>Municipalités, MTQ</p>	<p>\$\$</p> <p>\$\$\$</p>	<p>Court terme</p> <p>Long terme</p>

13.2.5. L'URBANISATION

Enjeu : La gestion durable des milieux de vie

«Un cadre de vie de qualité et des milieux de vie dynamiques, accessibles et durables pour les communautés»

Rappel des objectifs stratégiques du SADD	Les stratégies et les actions	Les indicateurs de réussite	Les partenaires	Les ressources financières	Échéancier
<p>Développer des milieux de vie dynamiques, actifs, accessibles et sécuritaires</p> <p>Attirer de nouveaux résidents et travailleurs en favorisant leur accueil et leur rétention sur le territoire</p> <p>RÉSIDENTIEL Privilégier la consolidation et le renforcement des pôles d'habitation que sont le pôle urbain régional et les pôles villageois</p> <p>Tirer parti du cadre naturel régional pour attirer de nouveaux résidents et villégiateurs sur le territoire</p> <p>COMMERCES ET SERVICES Stimuler le développement des commerces et services afin de contrer les fuites commerciales</p> <p>Consolider le développement du pôle commercial et institutionnel régional</p> <p>Consolider le développement des pôles commerciaux secondaires</p> <p>Stimuler le développement de services et commerces de proximité des noyaux villageois</p>	<p>Développer un plan de mobilité durable visant le développement et le déploiement des transports actifs, récréatifs, collectifs et électrique</p>	<p>Augmentation du transport actif et récréatif, augmentation de l'achalandage en transport collectif, augmentation du nombre de bornes de recharges sur le territoire, augmentation de la flotte de véhicules électrique</p>	<p>STC des Sources, Municipalités</p>	<p>\$\$</p>	<p>Court terme</p>
	<p>Mettre en oeuvre une stratégie de développement des services de proximité (commerces et institutions) sur le territoire</p>	<p>Augmentation du nombre de commerce, diversification du type de commerces</p>	<p>Municipalités, SADC, Chambre de commerce et d'industrie des Sources</p>	<p>\$\$</p>	<p>Moyen terme</p>
	<p>Développer un modèle durable d'établissement résidentiel en zone agricole (demande à portée collective)</p>	<p>Nombre de nouvelles résidences en zone agricole liées à la demande à portée collective</p>	<p>Municipalités, TACAF</p>	<p>0</p>	<p>Moyen terme</p>
	<p>Mettre en place des programmes incitatifs à la construction et à la rénovation durable</p>	<p>Nombre de programme en habitation durable, subventions versés aux particuliers pour l'habitation durable</p>	<p>Municipalités</p>	<p>\$\$</p>	<p>En continu</p>
	<p>Actualiser et régulariser la limite des périmètres urbains des municipalités avec la zone agricole permanente par une demande générale déposée à la CPTAQ</p>	<p>Nombre de périmètres urbains actualisés et accordés par la CPTAQ</p>	<p>Municipalités</p>	<p>0</p>	<p>En continu</p>

Enjeu : La protection et la sécurité civile

«Des milieux de vie harmonieux et sécuritaires visant le bien-être des citoyens et la protection des infrastructures»

Rappel des objectifs stratégiques du SADD	Les stratégies et les actions	Les indicateurs de réussite	Les partenaires	Les ressources financières	Échéancier
<p>CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES Assurer la sécurité civile et le bien-être public dans les secteurs de contraintes naturelles et anthropiques</p>	Développer un plan d'adaptation aux changements climatiques visant la sécurité et le bien-être des personnes ainsi que la pérennité des infrastructures	Indicateurs de réussite à déterminer au Plan d'adaptation aux changements climatiques	Municipalités, Université de Sherbrooke, Ouranos, Gouvernement du Québec (ministères concernées)	\$\$	Court terme
<p>CONTRAINTES LIÉES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES Encadrer le développement de nouveaux sites d'élimination, de récupération, de valorisation et de dépôts de matières résiduelles</p> <p>Gérer les nuisances associées aux sites actifs, anciens ou orphelins d'élimination, de récupération, de valorisation et de dépôts de matières résiduelles</p>	Identifier et mettre à jour la cartographie et les dispositions concernant les zones inondables et autres aléas fluviaux (embâcles, érosion fluviale, espace de liberté des cours d'eau, cônes alluviaux, etc.)	Nouvelles cartes des zones inondables et autres aléas fluviaux et nouvelles dispositions intégrées au SADD	Municipalités, Université de Sherbrooke, Gouvernement du Québec	\$\$\$	Moyen terme
<p>CONTRAINTES LIÉES AU TRANSPORT ROUTIER Assurer la santé publique et le bien-être des citoyens dans les corridors routiers</p>	Identifier et mettre à jour la cartographie et les dispositions concernant les zones à risques de glissement de terrain et de développement d'instabilité du sol	Nouvelles cartes des zones à risque de glissement de terrain et d'instabilité du sol	Municipalités, Gouvernement du Québec	\$\$\$	Court terme
<p>CONTRAINTES LIÉES AU TRANSPORT AÉRIEN Planifier un développement intégré et harmonieux du secteur de l'aérodrome de Danville</p>	Identifier et mettre à jour la cartographie et les dispositions concernant les territoires incompatibles avec les activités minières et gazières	Nouvelles cartes des Territoires incompatibles avec les activités minières et avec les activités gazières	Municipalités, MERN	0	Court terme
<p>CONTRAINTES LIÉES AUX RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES Sécuriser et harmoniser le réseau de transport d'énergie avec les activités urbaines</p>					
<p>CONTRAINTES LIÉES À LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE Favoriser une production d'énergie renouvelable respectueuse des milieux de vie et des usages du territoire</p>					
<p>COHABITATION AVEC LES ACTIVITÉS MINIÈRES ET GAZIÈRES Concilier les activités d'exploration et d'exploitation minières et gazières avec les préoccupations environnementales, sociales et économiques du milieu</p>					

13.2.6. LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE

Enjeu : La transition énergétique

«Un développement axé sur la transition énergétique, la maîtrise de l'énergie et un réseau de transport d'énergie structurant pour la région»

Rappel des objectifs stratégiques du SADD	Les stratégies et les actions	Les indicateurs de réussite	Les partenaires	Les ressources financières	Échéancier
<p>RÉSEAUX ÉNERGÉTIQUES Sécuriser et harmoniser le réseau de transport d'énergie avec les activités urbaines</p> <p>Planifier l'expansion des réseaux de transports d'énergie en concordance avec les projets de développement structurants</p>	<p>Développer un plan de mobilité durable visant le développement et le déploiement des transports actifs, récréatifs, collectifs et électriques</p> <p>Identifier les opportunités territoriales de production d'énergies renouvelables</p>	<p>Augmentation du transport actif et récréatif, augmentation de l'achalandage en transport collectif, augmentation du nombre de bornes de recharges sur le territoire, augmentation de la flotte de véhicules électrique</p> <p>Carte des potentiels du territoire pour la production d'énergie renouvelable</p>	<p>STC des Sources, Municipalités</p> <p>Municipalités, MERN</p>	<p>\$\$</p> <p>0</p>	<p>Court terme</p> <p>Moyen terme</p>
<p>PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE Miser sur les potentiels de production d'énergie renouvelable sur le territoire</p> <p>Favoriser et encadrer les nouvelles technologies de production d'énergie propre</p>	<p>Développer un cadre d'aménagement et des mesures visant à préserver le ciel étoilé</p> <p>Mettre en place des programmes incitatifs à la construction et à la rénovation durable sur le territoire</p>	<p>Règlementation et cadre d'aménagement visant à préserver le ciel étoilé</p> <p>Nombre de programme en habitation durable, subventions versés aux particuliers pour l'habitation durable</p>	<p>Municipalités</p> <p>Municipalités</p>	<p>0</p> <p>\$\$</p>	<p>Moyen terme</p> <p>En continu</p>
<p>EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE Optimiser l'éclairage urbain et préserver le ciel étoilé sans compromettre la santé et la sécurité publique</p> <p>Favoriser et encadrer les nouvelles technologies en efficacité énergétique des bâtiments</p> <p>Promouvoir le bâtiment durable et l'utilisation des écomatériaux dans les infrastructures du territoire</p>					

13.2.7. LES RESSOURCES MINÉRALES ET GAZIÈRES

Enjeu : Le développement durable des activités minières et gazières : «Un développement durable des activités d'exploitation du sous-sol et un renouveau de l'industrie minière régionale»

Rappel des objectifs stratégiques du SADD	Les stratégies et les actions	Les indicateurs de réussite	Les partenaires	Les ressources financières	Échéancier
<p>COHABITATION AVEC LES ACTIVITÉS MINIÈRES ET GAZIÈRES Concilier les activités d'exploration et d'exploitation minières et gazières avec les préoccupations environnementales, sociales et économiques des communautés</p> <p>INDUSTRIEL Offrir un environnement propice aux investissements dans le domaine minier en considération des aspirations du milieu</p> <p>PATRIMOINE MINIER ET MINÉRALOGIQUE Valoriser le patrimoine minéralogique et l'histoire minière du territoire</p>	<p>Développer une stratégie de mise en valeur du patrimoine minier de la région</p> <p>Identifier et mettre à jour la cartographie et les dispositions concernant les territoires incompatibles avec les activités minières et gazières</p>	<p>Nombre de projets liés à la mise en valeur du puits minier et de l'histoire minière de la région</p> <p>Nouvelles cartes des Territoires incompatibles avec les activités minières et avec les activités gazières</p>	<p>Municipalités, MCC</p> <p>Municipalités, MERN</p>	<p>\$\$</p> <p>0</p>	<p>Long terme</p> <p>Court terme</p>

13.2.8. L'AGRICULTURE

Enjeu : La protection du territoire agricole et conciliation des usages

Enjeu : La mise en valeur des activités et du potentiel agricole: «Un territoire agricole pérennisé par une agriculture innovante, dynamique et durable»

Rappel des objectifs stratégiques du SADD	Les stratégies et les actions	Les indicateurs de réussite	Les partenaires	Les ressources financières	Échéancier
<p>AGROENVIRONNEMENT Protéger la vocation agricole du territoire, ses services écologiques et ses principales ressources que sont l'eau, le sol et ses paysages</p> <p>CONCILIATION DES USAGES Assurer la cohabitation des usages dans une perspective de protection des activités agricoles</p> <p>MISE EN VALEUR DES ACTIVITÉS AGRICOLES Stimuler la production et l'établissement d'entreprises agricoles dans un souci de développement durable</p> <p>Dynamiser le territoire agricole par une transformation locale de ses produits</p> <p>Dynamiser le territoire agricole par la commercialisation de ses produits et la mise en valeur du terroir de la MRC</p>	<p>Développer le concept de système alimentaire territorialisé et durable</p> <p>Développer une démarche intégrée (production, transformation, commercialisation, recherche) visant le déploiement de la filière des écomatériaux</p> <p>Développer des incitatifs agroenvironnementaux visant la rétribution des biens et services écologiques en milieu agricole</p>	<p>Indicateurs à développer dans le concept de système alimentaire territorialisé</p> <p>Nombre d'entreprises et nombre d'institutions œuvrant dans la filière des écomatériaux, volume de matière première et de produits finis de la filière des écomatériaux</p> <p>Nombre de projets en agroenvironnement mis en place sur le territoire</p>	<p>Municipalités, TACAF, Chambre de commerce et d'industrie des Sources, MAPAQ</p> <p>UPA, Université de Sherbrooke, TACAF, autres partenaires privés</p> <p>TACAF, UPA, RIRPTL, COPERNIC, municipalités, MAPAQ</p>	<p>\$</p> <p>\$\$\$</p> <p>\$\$\$</p>	<p>Moyen terme</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p>

13.2.9. LA FORÊT ET LES HABITATS

Enjeu : Protection de la vocation forestière et des écosystèmes **Enjeu : Mise en valeur des multiples ressources de la forêt** : «Une vocation forestière protégée par l'aménagement durable et la mise en valeur des multiples ressources des écosystèmes forestiers»

Rappel des objectifs stratégiques du SADD	Les stratégies et les actions	Les indicateurs de réussite	Les partenaires	Les ressources financières	Échéancier
PROTECTION DES FORÊTS RURALES Maintenir les services et les richesses écologiques des écosystèmes forestiers	Stimuler l'aménagement forestier et développer des projets novateurs en aménagement écosystémique et durable des forêts	Nombre de projets en aménagement écosystémiques réalisés, superficie forestière aménagés, nombre de propriétaires actifs	TACAF, SPBSQ, TGIRT, MFFP	0	En continu
PROTECTION DES FORÊTS URBAINES Lutter contre les îlots de chaleur en milieu urbain	Développer un plan de lutte aux espèces exotiques envahissantes	Diminution ou contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les secteurs les plus vulnérables, nombre de règlements visant la lutte aux espèces exotiques envahissantes	Municipalités, RIRPTL, MELCC	\$	Moyen terme
MISE EN VALEUR DES FORÊTS RURALES Stimuler et encourager l'aménagement écosystémique des forêts	Mettre en place des politiques de foresterie urbaine en réponse aux conséquences des changements climatiques et des espèces exotiques envahissantes	Nombre de politique et/ou de règlements liés à la foresterie urbaine, nombre de plans de gestion des arbres urbains	Municipalités	0	Moyen terme
Mettre en valeur les multiples ressources du milieu forestier dont la faune, les produits forestiers non ligneux et les activités récréatives	Mettre à jour le Plan d'aménagement et de gestion du Parc régional du Mont-Ham	Augmentation du nombre de visiteurs dans le Parc régional, achalandage du musée des abénaquis, achalandage dans le secteur de la forêt de Ham et du Lac à la Truite	Corporation de développement du Mont-Ham, Gouvernement du Québec	\$\$	Court terme
	Actualiser la réglementation en matière d'aménagement forestier afin d'assurer la vitalité économique du secteur et l'aménagement écosystémique	Règlement régional sur l'aménagement écosystémique des forêts, nombre de permis d'abattage octroyé	SPBSQ, Municipalités, MFFP	0	Courte terme

13.2.10. L'EAU

Enjeu : La protection de l'eau et des écosystèmes aquatiques et humides : «Des eaux souterraines et de surfaces de qualité et des écosystèmes aquatiques, humides et riverains protégés»

Rappel des objectifs stratégiques du SADD	Les stratégies et les actions	Les indicateurs de réussite	Les partenaires	Les ressources financières	Échéancier
Maintenir et améliorer la qualité de l'eau de surface en accordant une protection adéquate aux plans d'eau, milieux humides, aux rives, au littoral et aux plaines inondables dans un contexte de changements climatiques	Élaborer le Plan régional sur les milieux humides et hydriques	Identification des milieux humides à haute valeur de protection, autres indicateurs de réussite à développer dans le plan régional sur les milieux humides et hydriques	Municipalités, OBV, CREE, UPA, SPBSQ, MELCC	\$\$	Court terme
Protéger les sources d'eau potable et les aquifères	Développer un plan de lutte aux espèces exotiques envahissantes	Diminution ou contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les secteurs les plus vulnérables, nombre de règlements visant la lutte aux espèces exotiques envahissantes	Municipalités, RIRPTL, MELCC	\$	Moyen terme
	Déployer la vidange municipalisée et la mise aux normes des fosses septiques du territoire	Nombre de fosses septiques mises aux normes, nombre de fosses septiques vidangés	Municipalités	\$\$\$	Court terme

13.2.11. LE PATRIMOINE ET LES ATTRAITS TOURISTIQUES

Enjeu : Le développement et la protection du patrimoine culturel : «Un patrimoine bâti et paysager protégé et mis en valeur» et «Une culture rayonnante et florissante qui valorise la création, la diffusion, l'échange et l'accessibilité.»

Rappel des objectifs stratégiques du SADD	Les stratégies et les actions	Les indicateurs de réussite	Les partenaires	Les ressources financières	Échéancier
Protéger et mettre en valeur les paysages et les points d'intérêts du territoire et de leurs milieux limitrophes	Élaborer une stratégie de préservation et de mise en valeur des bâtiments et ensembles d'intérêts patrimoniaux	Nombre de règlements visant la préservation du patrimoine bâti, nombre de projets ou initiatives visant l'amélioration et/ou la mise en valeur du patrimoine bâti, nombre de bâtiments ou œuvre extérieures restaurées	Municipalités, MCC	\$	Moyen terme
Protéger et valoriser les principales composantes du potentiel touristique que sont les paysages, les milieux naturels et les bâtiments et ensembles d'intérêts patrimoniaux	Soutenir les municipalités dans la mise en valeur et l'amélioration de la qualité visuelle des entrées de villes et villages	Nombre de projets visant l'amélioration de la qualité visuelle des entrées de villes et villages	Municipalités	\$\$	Moyen terme
Valoriser le patrimoine minéralogique et l'histoire minière du territoire	Développer une stratégie de mise en valeur du patrimoine minier de la région	Indicateurs de réussite inscrits au plan d'aménagement et de mise en valeur du puits minier et de l'histoire minière de la région	Municipalités, MCC	\$\$	Long terme
Assurer l'accès à une offre culturelle diversifiée pour l'ensemble des citoyens du territoire	Poursuivre les efforts de développement des attraits et de promotion des Routes touristiques signalisées (Chemin des Cantons et Route des Sommets) du territoire	Nombre de projets visant l'amélioration des attraits et de promotion des routes touristiques signalisées	Municipalités, Comités des routes touristiques signalisées, MTQ, MTO	\$\$	En continu
Développer une offre culturelle diversifiée et de qualité	Développer des projets de mise en valeur de la culture abénaquise au Parc régional du Mont-Ham	Nombre de projets visant la mise en valeur de la culture abénaquise	Grand conseil de la nation Waban-Aki, Corporation de développement du Mont-Ham	\$\$\$	En continu

Enjeu : Le développement du tourisme, du récréotourisme et de la villégiature: «Une industrie récréotouristique et une villégiature prospères et intégrées qui mise sur l'image distinctive du territoire»

Rappel des objectifs stratégiques du SADD	Les stratégies et les actions	Les indicateurs de réussite	Les partenaires	Les ressources financières	Échéancier
<p>TOURISME Structurer l'offre touristique régionale par le développement d'une synergie entre les éléments structurants et distinctifs du territoire</p> <p>Stimuler le développement de services d'hébergement et de services touristiques diversifiés autant en milieu urbain que rural</p> <p>Favoriser une répartition structurée et complémentaire de l'offre commerciale et de services de nature touristique rattachés ou connexes au Parc régional du Mont-Ham sur l'ensemble du territoire</p> <p>RÉCRÉOTOURISME Reconnaître le Parc régional du Mont-Ham comme principal pôle récréotouristique du territoire</p> <p>Reconnaître la Route Verte comme principal corridor récréotouristique du territoire et le développer à son plein potentiel</p> <p>PATRIMOINE MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL Protéger et mettre en valeur les paysages et les points d'intérêts du territoire et de leurs milieux limitrophes</p> <p>Protéger et valoriser les principales composantes du potentiel touristique que sont les paysages, les milieux naturels et les bâtiments et ensembles d'intérêts patrimoniaux</p> <p>Valoriser le patrimoine minéralogique et l'histoire minière du territoire</p> <p>Optimiser l'éclairage urbain et préserver le ciel étoilé sans compromettre la santé et la sécurité publique</p> <p>VILLÉGIATURE Reconnaître le secteur des Trois-Lacs comme principal pôle de villégiature du territoire</p> <p>Développer la villégiature dans le respect de la capacité de support du milieu naturel</p> <p>Maintenir une villégiature de qualité en harmonie avec les usages limitrophes</p>	<p>Développer un plan de développement et de structuration de l'offre touristique axée sur les forces du territoire (agrotourisme, récréotourisme et patrimoine)</p> <p>Développer une stratégie de mise en valeur du patrimoine minier de la région</p> <p>Poursuivre les efforts de développement des attraits et de promotion des Routes touristiques signalisées (Chemin des Cantons et Route des Sommets) du territoire</p> <p>Développer des projets de mise en valeur de la culture abénaquise au Parc régional du Mont-Ham</p> <p>Développer le lien récréotouristique entre la Route Verte et les Trois-Lacs</p> <p>Développer le lien récréotouristique de la rivière Nicolet-Sud-Ouest entre Danville et Kingsey Falls</p>	<p>Indicateurs de réussite inscrits au plan de développement de l'offre touristique</p> <p>Indicateurs de réussite inscrits au plan d'aménagement et de mise en valeur du puits minier et de l'histoire minière de la région</p> <p>Nombre de projets visant l'amélioration des attraits et de promotion des routes touristiques signalisées</p> <p>Nombre de projets visant la mise en valeur de la culture abénaquise</p> <p>Longueur de trajet développé</p> <p>Longueur de trajet développé</p>	<p>Chambre de commerce et d'industrie des Sources, Municipalités, MTO</p> <p>Municipalités, MCC</p> <p>Municipalités, Comités des routes touristiques signalisées, MTQ, MTO</p> <p>Grand conseil de la nation Waban-Aki, Corporation de développement du Mont-Ham</p> <p>Municipalités, Chambre de commerce et d'industrie des Sources</p> <p>Municipalités, MRC Arthabaska</p>	<p>\$\$</p> <p>\$\$\$</p> <p>\$\$</p> <p>\$\$\$</p> <p>\$\$\$</p> <p>\$\$\$</p>	<p>Moyen terme</p> <p>Long terme</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>Long terme</p> <p>Long terme</p>